

à projet Territoires à énergie positive (TEPOS). grâce à cet appel à projet, des territoires peuvent bénéficier d'un appui financier pour mettre en oeuvre des actions en faveur de la transition énergétique. Six domaines d'actions ont été classés prioritaires sur ces territoires : réduction de la consommation d'énergie, diminution des pollutions et développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, préservation de la biodiversité, lutte contre le gaspillage et réduction des déchets et enfin éducation à l'environnement.

B. Des collectivités innovantes et d'autres solutions

En dehors du cadre des Territoires à énergie positive, de nombreuses collectivités cherchent des solutions innovantes pour financer la transition énergétique.

En terme d'énergie, plusieurs solutions sont mises en place, comme le groupement d'achats entre collectivités pour investir dans des travaux d'isolation des bâtiments publics (exemple dans le département du Puy de Dôme). De même, certaines collectivités optent pour la planification énergétique locale, c'est à dire une stratégie qui vise à renforcer le recours aux ressources locales comme dans la Communauté de Communes de l'Estuaire (Gironde).

En terme de mobilités, l'exemple de Saint Etienne est une solution pour rationaliser les déplacements. Ainsi chaque habitant peut évaluer les impacts écologiques de leur projet d'habitation en terme de déplacements. Le changement des mentalités et des habitudes de déplacement ainsi que travailler à moins se déplacer sont également des axes majeurs de la transition énergétique dans le domaine des mobilités nécessitant moins de financements.

Enfin, les outils de planification urbaine et leur articulation avec les plans climat énergie territorial restent une des solutions pertinentes pour anticiper et adapter

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE

CONCOURS ou EXAMEN

donnant accès à l'emploi de :

INGENIEUR ALINEA 1

à titre interne ⁽¹⁾

à titre externe ⁽¹⁾

au titre du troisième concours ⁽¹⁾

Spécialité Transports et déplacements

Épreuve de Note

Date de l'épreuve 16 juin 2016

Colonne réservée
à l'Administration

Numéro de correction



Numéro d'anonymat



Note attribuée
(réservé au jury)



Visa du jury ou de la
Commission de Surveillance

Communauté de communes d'Ingecom
Direction des Services Techniques

Note à l'attention du Président

objet: La Transition énergétique

ref: La relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18.08.2015.

Le réchauffement climatique de notre planète est devenu indéniable et la lutte contre celui-ci est devenu un enjeu mondial, placé au cœur des débats de la 21^{ème} conférence des parties (COP 21) qui s'est tenue à Paris en décembre 2015.

Même si la coordination des actions ne peut se réaliser qu'à l'échelle de la planète, la mise en oeuvre d'actions concrètes pour lutter contre le réchauffement ou pour s'adapter doit s'entendre à tous les échellons de collectivités.

2012).

Cinq grands domaines sont cités par la loi et ses objectifs : le bâtiment, l'économie circulaire et les déchets, la mobilité, les politiques territoriales, l'énergie. En terme d'énergie et plus particulièrement de la consommation d'énergie, les enjeux se posent majoritairement dans les domaines de la chaleur et de la mobilité puisque ces secteurs représentent 2/3 de la consommation d'énergie.

B. la transition énergétique face aux difficultés des collectivités.

La question de la transition énergétique se pose en termes de politiques publiques et de relations d'échelle au territoire. La gouvernance des actions menées doit être intégrée aux différentes Arantes et doit faire appel à une reorganisation du travail et à une coopération entre collectivités d'un même territoire.

Le plus gros obstacle pour les collectivités demeure la contrainte budgétaire. Dans un contexte financier restreint, la mise en œuvre d'actions en faveur d'une transition énergétique reste difficile. Les surcoûts d'investissement dans les domaines du bâtiment ou des mobilités ne peuvent être absorbés par les collectivités seules, malgré les objectifs fixés par la loi et l'implication des acteurs locaux.

II. Des solutions pour accompagner les collectivités vers la transition énergétique.

A. Territoire à énergie positive : une solution de financement

Dans la foulée de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le gouvernement a lancé un appel

Après avoir vu dans une première partie quels sont les enjeux de la transition énergétique et les difficultés auxquelles sont confrontées les collectivités, nous verrons dans une seconde partie quelles sont les solutions offertes à celles-ci pour réussir une bonne transition énergétique.

I. La transition énergétique : entre enjeu national et difficultés locales

A. Une grande cause nationale

En 2015, année de la COP21 en France, le gouvernement a déclaré la lutte contre le réchauffement climatique comme "grande cause nationale". Cet enjeu majeur doit être la préoccupation de tous et en premier lieu de l'Etat. C'est dans ce contexte qu'a été adoptée durant l'été 2015 (adoption le 24 juillet et promulgation au journal officiel le 18 août) la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi fixe les objectifs nationaux en terme de réductions des gaz à effet de serre (-40% entre 1990 et 2030 par exemple) mais aussi en terme de consommation énergétique (-20% en 2030 par rapport à

et actions en faveur du report modal (de la voiture individuelle vers d'autres modes) pour tous les habitants.

> déchets : actions en faveur du développement de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage.

> aménagement : actions en faveur de la protection de la biodiversité.

B - Des actions en faveur de chacun

Afin d'associer les habitants à ce projet, un plan de communication ciblé sera mis en place ainsi qu'un programme d'animation.

De plus, des actions spécifiques devront porter sur la formation des agents de la communauté de communes et des communes notamment en ce qui concerne le suivi énergétique des bâtiments.

III - Une évaluation à prévoir

A - Un phasage des actions

Une fois les actions définies, un travail sur le phasage de celles-ci dans le temps et les axes par rapport aux autres devra être mené. Celui-ci devra tenir compte des contraintes financières de la collectivité mais également des moyens humains. Ce phasage est d'autant plus important que les financements pouvant être obtenus dans le cadre de l'appel à projet sont phasés et conditionnés à la mise en œuvre de ces phases.

B - Un suivi des actions à anticiper

Lors de l'établissement de chaque action, des indicateurs de suivi et de mesure devront être définis. En effet, pour

le développement de l'urbanisation aux enjeux énergétiques.

En conclusion, sous l'impulsion de l'Etat, les collectivités entament des actions en faveur de la transition énergétique progressivement mais de nombreux efforts doivent encore être faits. Les financements débloqués dans le cadre des appels à projets comme TEPOS permettent d'engager les premières actions mais d'autres sources de solutions de financement devront être trouvées pour atteindre les objectifs de la COP21.

Propositions pour un plan d'action pour répondre à l'appel à projet Territoire à énergie positive

L'appel à projet Territoire à énergie positive (TEPOS) s'inscrit dans le prolongement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et s'adresse aux collectivités souhaitant se lancer dans une démarche de transition énergétique.

À tout niveau, mais davantage à celui du territoire de notre Communauté de communes, les enjeux sont forts en termes de diminution de la consommation d'énergie, de diminution des gaz à effets de serre ou encore de la diminution des déchets et de la lutte contre le gaspillage.

Nous allons voir comment faire du projet TEPOS un vrai projet de territoire (I) puis quel pourrait être un plan d'actions adapté à notre territoire (II) et enfin la nécessité de prévoir dès aujourd'hui le suivi de ces actions (III).

I. TEPOS : un projet de territoire

A. Un diagnostic nécessaire

Afin de fixer des objectifs pour notre territoire il est indispensable de procéder dans un premier temps à un diagnostic de celui-ci. De nombreuses données existent déjà et une compilation de celles-ci sera effectuée (consommation des bâtiments publics, production de déchets, ...). D'autres, en revanche, devront faire l'objet d'études plus spécifiques notamment celles sur la qualité de l'air ou les données mobilités.

Ce diagnostic sera réalisé par les membres du groupe de travail défini ci-après.

B. Des objectifs clairs et l'implication de tous

Pour mener à bien ce projet, l'implication de tous les services et de tous les acteurs de la communauté de communes est nécessaire.

Un Comité de pilotage (COPIL) sera instauré et fixera les objectifs à atteindre. Ceux-ci devront être clairs, tout en étant atteignables. Le COPIL sera composé du Président de la Communauté de Communes, des vice-présidents comme celui en charge des bâtiments et celui en charge des finances et également des maires des communes membres. L'implication de ces derniers est une des clés de réussite de ce projet.

Un groupe de travail sera constitué autour du chef de projet qui assurera la coordination. À terme, le recrutement d'un chargé de mission développement durable sera à envisager au sein de la collectivité. Ce groupe de travail sera composé des responsables des différents services techniques et également des représentants des délégataires (eau, transports notamment).

II. Un plan d'actions adapté au territoire

A. Des actions par grands domaines :

Le groupe de travail élaborera des propositions d'actions dans les différents domaines d'intervention de la communauté de communes :

> bâtiments : actions en faveur de la baisse des consommations d'énergie et visant à généraliser les bâtiments à énergie positive

> mobilités : actions en faveur de l'utilisation de véhicules dits propres par les agents d'une part

Juger de l'atteinte d'objectifs ou non et surtout pour estimer le chemin restant à parcourir pour les atteindre il est indispensable de mesurer l'effet des actions.

Par exemple, des indicateurs de consommation énergétique des bâtiments pourront être installés ou encore des compteurs vélos pourront être installés sous les bandes cyclables pour suivre l'évolution de la fréquentation vélo.

Pour conclure, faire de la communauté de communes un territoire à énergie positive nécessite une implication forte des acteurs dans tous les domaines de compétences. La définition d'objectifs précis et la mise en place d'outils de suivi permettent une bonne mise en œuvre du plan d'actions.